24me Année N° 5782 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Lundi 19 Avril 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un'an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 18 AVRIL 1880

DÉPÊCHES DE LA NUIT

ELECTIONS LEGISLATIVES

Paris, 17 avril.

La *Liberté* annonce que le Président de la République a signé, ce matin, les décrets convoquant les électeurs du Rhône, du Cantal et de la Dordogne.

UN ARTICLE DE M. EMILE OLLIVIER

L'*Estafette* publie un article de M. Emile Ollivier dans lequel celui-ci trouve fondées certaines propositions contenues dans les lettres des évêques, mais il considère la prétention de ne pas demander l'autorisation comme subversive à tout ordre politique et contraire au droit public et civil.

Il conseille au gouvernement de s'efforcer de gagner le clergé secondaire.

MOUVEMENT DIPLOMATIQUE

Le *Temps* dit que le Conseil a définitivement arrêté la nomination de M. Say comme ambassadeur à Londres et celle de M. Duchatel à Vienne.

La nomination de M. John Lemoinne à Bruxelles sera signée aussitôt que le gouvernement belge aura fait connaître son assentiment.

DEMISSION DU DIRECTEUR DES CULTES

Paris, 17 avril, 6 h. soir.

La *Patrie* dit que M. Flourens, directeur des cultes, a l'intention de donnor sa démission.

LA RENTREE DU SENAT

Le *Français*, recommande aux sénateurs l'exactitude le jour de la rentrée du Sénat.

INTERPELLATION AU SUJET DES REVOCATIONS DANS L'ARMEE TERRITORIALE

Le *Français* croit que le prince de Léon interpellera le gouvernement sur les révocations des officiers territoriaux.

LETTRE DE L'EVEQUE D'AUTUN

Le *Monde* et l'*Univers* publient un lettre de l'évêque d'Autun à M. de Freycinet contre les décrets du 29 mars.

AFFAIRE DE M. BASTIEN CONTRE LE VOLTAIRE

Paris, 17 avril, 8 h. s.

M. Robinet de Cléry avocat de M. Bastien maintient ses conclusions et refuse l'audition des témoins et la comparution de M. Bastien.

Le tribunal remet à quinzaine les conclusions du ministère public.

LE MINISTRE DE LA GUERRE A CALAIS

Calais, 17 avril.

Le général Farre, ministre de la guerre, vient d'arriver à Calais. Il est allé immédiatement au nouveau polygone. Il couchera ici ; son départ pour Paris aura lieu demain à midi.

PARLEMENT ITALIEN

Rome, 17 avril.

Chambre des députés. — La Chambre discute l'interpellation de MM. Daimani et Cappioni sur l'incident concernant leur collègue M. Cavalotti : On se rappelle que ce député, qui était allé à Tricote, pour assister à la représentation d'une pièce dont il est l'auteur, a été expulsé de cette ville.

AU VATICAN

Rome, 17 avril.

Mgr Paoli, évêque de Bucharest, est arrivé à Rome. Il vient traiter les affaires de l'église catholique en Roumélie.

NORDENSKJOLD A COPENHAGUE

On nous mande de Copenhague, le 16 avril, soir.

Le professeur Nordenskjold et ses compagnons sont arrivés aujourd'hui.

On leur a fait une réception enthousiaste. Le grand chambellan, comte de Holstein, a introduit M. Nordenskjold et le capitaine Palander auprès du roi, qui a remis à l'un la croix de commandeur, et à l'autre la croix de chevalier de l'ordre du Danebrok.

Dans son passage à travers le Sund, la *Vega* a été escortée par toute une flotille de steamers.

GUERRE ANGLO-AFGHANE

On télégraphie de Caboul au *Daily News* que Mahomedjan s'est enfui de Ghuznee et qu'une guerre de guerillas va probablement commencer pour quelques jours.

LE BUDGET DE CUBA

Madrid, 17 avril.

Chambre des députés. — Le ministre des colonies s'attache à repousser les critiques dont a été l'objet le budget de Cuba. Le ministre déclare qu'il est impossible de créer une dette consolidée spéciale pour l'Ile. La guerre civile à Cuba est entretenue par les ennemis de l'intégrité du territoire espagnol. C'est pour cela qu'il faut que le budget soit élevé afin de pourvoir à tous les besoins. Le ministre termine en faisant appel à l'union de tous les cubains pour arriver à résoudre toutes les questions qui se rattachent à la colonie.

— Au cours de l'enquête orale qui se poursuit au ministère des finances, au sujet des réformes douanières en Espagne M. Perdregal, ancien ministre, a soutenu l'utilité d'abolir le droit différentiel payé par le pavillon étranger. M. Rodo a soutenu, au contraire, que le droit différentiel avec de bons traités de commerce relèvera la marine espagnole.

DERNIERE HEURE

NOMINATIONS DIPLOMATIQUES

Paris, 18 avril.

Le *Journal officiel* d'aujourd'hui contient la nomination de M. Duchatel comme ambassadeur à Vienne et celle de M. John Lemoinne à Bruxelles.

NOMINATIONS DIVERSES

L'*Officiel* renferme aussi des nominations de percepteurs et de maires.

M. A. GRÉVY A PARIS

M. Albert Grévy, gouverneur civil de l'Algérie, est rentré à Paris.

LE BUDGET DE 1881

Le gouvernement a invité la commission du budget à terminer ses rapports afin que la discussion puisse en avoir lieu avant le mois de mai.

RETOUR DE M. MARTEL

M. Martel, président du Sénat, est attendu incessamment à Paris.

L'AMIRAL JAURÉGUIBERRY

L'amiral Jauréguiberry, ministre de la marine et des colonies, a assisté au conseil qui a été tenu hier.

LA CONFESSION DU REGICIDE OTERO

Madrid, 17 avril.

Le *Diario* publie aujourd'hui la confession faite par Otero au duc Sexti.

Otero a protesté de ses bons sentiments envers la famille royale.

Il a ajouté qu'il ne voulait compromettre personne, mais qu'il a été trompé.

Entré dans une société de gens qui lui étaient inconnus il a été conduit à Tolède.

Dans des séances secrètes, des hommes masqués ont décidé qu'il tuerait le duc de Canovas.

Otero est revenu à Madrid après avoir reçu 130 fr. et un revolver.

Il a reçu ensuite l'ordre de tuer le Roi avec menace d'être lui-même assassiné s'il perdait une occasion favorable d'accomplir ce crime.

La résistance légale

Mgr Perraud, évêque d'Autun, a adressé une protestation à M. de Freycinet, contre les décrets de mars.

Mgr l'évêque de Tulle vient d'écrire au président de la République pour protester contre le décrets du 29 mars.

Dans la lettre qu'il a adressée à M. Lepère, et dont nous avons parlé hier, Mgr de Cabrières, évêque de Montpellier, discute les thèses soutenues par le ministre dans la trop fameuse circulaire du 2 avril.

Cette lettre est divisée en trois parties distinctes.

La première établit d'une façon péremptoire, que « les droits de l'Eglise après le Concordat de 1801 étaient et sont encore indentiquement ce qu'ils étaient auparavant, sauf en ce qu'ont discuté et déterminé les deux parties, appelées à signer ce pacte solennel de réconciliation. Après comme avant, Rome pouvait ce qui était de son domaine strict. » Ainsi se trouve réfutée l'assertion du ministre, que le Concordat a défendu et prohibé tout ce dont il n'a pas parlé.

La seconde partie de la lettre, qui renverse le grand cheval de bataille de M. Lepère, mérite d'être citée tout entière :

» II. Ainsi, monsieur le ministre, il ne faut que nous entendre sur l'*essence* de l'Eglise. Que si, avec le canon 6e de la XXIIIe session du Concile de Trente, Votre Excellence veut proclamer « l'anathème contre » ceux qui disent que dans l'Eglise catholi» que, il n'y a pas une hiérarchie, insti» tuée par la disposition divine, et qui est » formée par les évêques, les prêtres et les » est formée par les évêques, les prêtres et » les ministres, » je suis d'accord avec vous, et j'admets pleinement que les congrégations religieuses, *comme telles*, n'appartiennent pas à la hiérarchie ecclésiastique. Elles sont *hors* de son essence ; bien que, pour la plupart, les Ordres d'hommes aient, depuis de longs siècles, adopté la coutume vénérable de recevoir le sacerdoce, et par conséquent de se rattacher immédiatement à la hiérarchie.

» Mais la hiérarchie n'est pas *toute l'Eglise*. A côté de l'Eglise enseignante, il y a l'Eglise enseignée ou le peuple chrétien. Et je suppose que vous ne voulez pas exclure le peuple de l'essence de l'Eglise. Que serait une société où la multitude n'existerait pas, ne serait pas comptée, et dont l'*essence* serait concentrée dans les chefs ? Elle aurait une tête et pas de corps.

» Les congrégations religieuses sont, au témoignage de Saint Grégoire de Nazianze « la couronne de la foi, » « l'achèvement de l'Eglise ; » et si ce langage vous paraît trop poétique pour être exact, un canoniste récent et estimé, Mgr Vecchiotti, vous dira que « si l'état religieux tire du droit ecclésiastique sa forme particulière et ses règles spéciales, il tient sa substance et son fond immédiatement de Jésus-Christ. » Si bien que le peuple chrétien, d'après le même auteur et suivant la doctrine de Suarez, se divise en deux grandes phalanges, dont l'une est composée de ceux qui obéissent seulement aux préceptes et suivent la voie commune, tandis que les autres professent un genre de vie plus élevé et comme angélique, appelé du nom de vie religieuse.

» Ne semble-t-il pas à Votre Excellence, que cet enseignement relève assez les congrégations religieuses, pour que, sans témérité, on puisse affirmer qu'elles touchent de bien près à l'*essence* de l'Eglise, sinon à celle de la hiérarchie ?

» Et n'avons-nous pas par là même l'explication de l'énergie avec laquelle Pie VI, dans son fameux Bref du 10 mars 1791, reprochait à l'assemblée nationale « d'avoir, » en abolissant les ordres religieux, favorisé » les faux systèmes des hérétiques, con» damné la profession publique des conseils » de l'Evangile, blâmé un genre de vie » toujours approuvé dans l'Eglise comme » très-conforme à la doctrine des apôtres, » insulté enfin aux saints fondateurs de » ces Ordres, à qui la religion a élevé des » autels, et qui n'ont établi ces sociétés » admirables que par une inspiration di» vine. »

La troisième partie examine la déplorable situation faite aux religieux par les décrets du 29 mars, qui les astreint à solliciter une situation privilégiée, l'autorisation, alors que le droit commun leur suffit ; qui les y astreint d'une façon illusoire, car la Chambre, on le sait bien, n'autoriserait aucune congrégation. Et Mgr de Cabrières ajoute :

« Voyez-vous d'ici, monsieur le ministre, les fils ou les filles de Saint-Benoît, de Saint-Bruno, de Saint-François, de Sainte-Thérèse, etc., soumettant leurs vieux usages et le code de leurs anciennes mœurs à un jeune conseiller d'Etat ou de préfecture, libre-penseur peut-être ou seulement indifférent. »

L'évêque de Montpelllier prouve ensuite qu'aucune des *lois existantes* invoquées par les décrets n'a jamais fait de privilége de l'autorisation une condition *sine quâ non* d'existence pour les congrégations, et voici comment il termine :

« Je vous conjure donc, monsieur le ministre, de travailler à suspendre l'effet des deux décrets, signés par vous, le 29 mars 1880. Ce n'est pas se déjuger que de revenir sur la solution, déjà donnée à un problème religieux ou social, pour se corriger soi-même si on reconnait, après de nouvelles réflexions, que l'on avait conclu trop promptement. »

Nous croyons les ministres de M. Gambetta trop présomptueux pour se laisser arrêter par d'aussi sages considérations.

On lit l'*Indépendance bretonne* :

« Sur un grand nombre de points du département des Côtes-du-Nord, des listes de pétition circulent et se couvrent de signatures. A Saint-Brieuc une pétition a été aussi rédigée par plusieurs de nos amis et va être présentée à la signature de nos concitoyens.

Un certain nombre de protestations des membres de l'épiscopat contre les décrets ont été adressées à M. Lepère. Ces protestations n'ont pas été publiées.

M. le comte de Coupigny, ancien condisciple à Brugelette de M. le ministre Lepère, vient de lui adresser la lettre suivante :

« Monsieur le ministre et ancien condisciple.

» Je n'abuserai pas de vos moments en vous rappelant nos souvenirs de collége ; vous paraissez les avoir oubliés, je les ai conservés.

» Celui qui vous écrit n'est donc pas pour vous un inconnu.

» Ayant eu la bonne fortune de rencontrer un petit chef-d'œuvre de consultation que je vous adresse sous ce pli et qui a pour titre : *Peut-on dissoudre les congrégations non autorisées ?* je m'étais proposé de répandre cet écrit dans le public par le colportage. Mais M. Spuller, préfet de la Somme, votre subordonné, ne m'en a pas donné l'autorisation.

» Fidèle aux principes de liberté que vous avez toujours proclamés, je présume que vous vous empresserez de le faire revenir sur cette détermination.

» Je viens donc vous déférer ce refus et vous demander de faire lever cet interdit ; il m'empêche de défendre comme je le voudrais les maîtres dont vous avez pu comme moi apprécier le dévouement, la science, le zèle et la vertu.

» Veuillez agréer, monsieur le ministre et ancien condisciple, mes salutations.

» Comte de Coupigny.

»Amiens, 8, rue de l'Oratoire, 15 avril 1880.»

Mgr l'évêque de Cahors vient d'adresser au Président de la République, une lettre de protestation contre les décrets du 29 mars.

Le *Français* publie aujourd'hui une lettre de Mgr l'evêque de Versailles dans laquelle ce prelat déclare adhérer complètement et sans réserve à la lettre de l'archevêque de Paris.

Ces Congréganistes !...

On écrit de Paris à l'*Emancipateur* :

« Une institutrice, non contente d'être congréganiste, n'a pas craint, au mépris de toute convenance laïque, de présenter au brevet *cinquante-trois* élèves dont *cinquante-deux* ont été reçues.

Heureusement que les oies veillaient au Capitole et M. Hérold à la préfecture.

« Par un bon petit arrêté il a expulsé la sœur — ou plutôt il lui a annoncé son expulsion — et, en attendant ce beau jour, un petit « conseil d'administration » très laïque surveille l'école « *afin de relever les études.* »

« L'un des membres de ce conseil d'administration a éprouvé le besoin d'étaler sa prose sur les portes de l'établissement. En voici un échantillon :

« L'administrateur sara à son bureau tout les samedi... etc...»

» L'imprudent se sara sarvi d'eune pleume congréganisse.

» Qu'on le pende ! .. en attendant. »

DISSOLUTION ANTICIPÉE

La question de savoir si la Chambre devra se dissoudre au commencement de 1881, ou seulement au mois d'octobre de la même année, est à l'ordre du jour. On la discute non-seulement dans la presse, mais encore dans le monde politique, et quoique le ministère n'ait pas eu encore à s'en occuper, il est certain qu'elle tend à prendre rang parmi celles qui sont débattues avec le plus de vivacité.

Ce qui nous frappe dans ce débat c'est que dans l'entourage de M. Gambetta, on paraît être d'avis qu'au début de 1881 les pouvoirs de la Chambre seront épuisés. Ainsi se manifeste l'opinion que le chef dirigeant qui siége au Palais-Bourbon paraît avoir depuis longtemps, de l'Assemblée qu'il dirige et dont il a souvent déploré l'incapacité.

RETOUR DES SÉNATEURS ET DES DÉPUTÉS

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

« Sénateurs et députés arrivent de leurs départements en vue de la réouverture de la session. Nous avons pu constater qu'ils en rapportent des impressions assez sombres. La politique de casse-cou qui paraît chère au cabinet n'a pas fait autant de prosélytes qu'on pouvait l'espérer dans les rangs de la gauche. Un vif mécontentement règne dans les provinces. A force de révoquer, de nommer les favoris des puissants du jour, de vouloir la « républicanisation » à outrance du pays, on a fini par atteindre et blesser tout ce qui, parmi les républicains, professe des idées modérées.

» Bon nombre de gens avaient accepté la République, parce qu'ils espéraient qu'elle serait conservatrice. C'est parmi ceux-là que se trouvent les mécontents. Ils estiment qu'on les a trompés, qu'on rompt le contrat et qu'en promulguant des lois persécutrices, qu'en imprimant à la République une poussée vers les radicaux, qu'en tolérant les menaces de ceux-ci, on fait le jeu des partis avancés. C'est là ce qui trouble les républicains modérés et les alarme. Ils blâment surtout la faiblesse ministérielle qui laisse dire et laisse faire.

» Quant aux décrets du 29 mars, ils ont eu pour résultat d'effrayer les hommes les moins suspects de cléricalisme et qui voient avec douleur le Gouvernement de la République s'engager dans une guerre contre l'Eglise. Si l'on avait espéré séparer le clergé paroissial des congrégations, on s'est trompé. La cause est commune. En d'autres temps, on avait vu les desservants et les membres de l'épiscopat se séparer des jésuites. Aujourd'hui, en présence des attaques dirigées contre le catholicisme, il n'y a plus ni gallicans, ni ultramontains ; il n'y a que des catholiques unis pour combattre le péril commun.

» Une autre cause d'irritation tient à la quantité de fonctionnaires révoqués, dont on a brisé la carrière et qui forment dans la plupart des villes un parti puissant. On se livre à des commentaires sur les gens par qui on les remplace et on arrive à constater que ces heureux sont tous plus ou moins amis ou alliés des sénateurs ou des députés de la gauche. Jamais on n'a vait vu semblable éclosion de népotisme.

» C'est cet ensemble de circonstances qui crée en province bon nombre de mécontents, et tout homme politique qui veut être sincère reconnait que le nombre de ceux-ci augmente de jour en jour. »

LES DÉCRETS DU 29 MARS JUGÉS PAR LES JOURNAUX ANGLAIS

Voici comment le *Morning Post*, journal peu suspect, apprécie la situation que les républicains veulent faire à l'Eglise :

Si toutes les lois non expressément rappelées contre les congrégations devaient trouver leur application, toute espèce de ministère sacerdotal deviendrait apparemment illégal sur le territoire français... En effet, les organes les moins réservés du parti républicain nous rient au nez à la pensée de restreindre les mesures prohibitives aux seuls jésuites, et annoncent l'approche fatale de l'époque où la vocation et la mission du prêtre seront absolument défendues comme choses infâmes et intolérables dans une république libre. Le kulturkampf allemand va avoir une copie française qui dépassera certainement de beaucoup l'original.

La Circulaire du Ministre des Affaires Étrangères

C'est aujourd'hui que cet important document sera expédié aux agents de la France à l'extérieur. Nous ne tarderons pas à le connaître, puisqu'il doit, à ce qu'on nous assure, être publié à l'*Officiel*. M. de Freycinet s'applique à y développer cette idée que son gouvernement est conservateur et que la République, dans sa main, est restée telle que l'ont rêvée ses fondateurs. Il y explique à sa manière les décrets du 29 mars, il cherche à démontrer qu'ils ne sont point dirigés contre l'Eglise. L'affaire Hartmann y est également exposée, et pour tout dire, elle est conçue dans le ton le plus modéré. C'est ce qu'on nous affirme, dit le *Moniteur*, et si telle est la vérité, cette circulaire nous prouvera que les paroles ne sont rien, que les actes sont tout et que le cabinet agit tout autrement qu'il ne parle.

L'AUDACE DE M. JULES FERRY

Comment M. J. Ferry a-t-il l'audace de dire dans son dernier discours :

Jamais la religion n'a été plus libre ? De tous côtés, on révoque des fonctionnaires parce qu'ils pratiquent leurs devoirs religieux.

Jamais les ministres de la religion n'ont été plus honorés ? On cherche querelle aux évêques en leur interdisant de voyager sans autorisation, et cela après que l'on a supprimé l'usage du passe-port aussi bien pour les Français que pour les étrangers. Le clergé est chaque jour injurié, caricaturé, quelquefois même assassiné, sans que le gouvernement semble s'en préoccuper.

Jamais le budget des cultes n'a été plus libéralement voté ? Le traitement des évêques a été réduit par le dernier budget, à l'inverse des traitements ministériels qui augmentent toujours.

Un avocat qui plaiderait de cette manière devant un tribunal, serait rappelé par le président au respect de la vérité !

Un acte de patriotisme

La presse républicaine a laissé passer inaperçu, comme de juste, un acte de patriotisme accompli par les jésuites dans ces derniers temps. A la nouvelle de la fermeture de leurs collèges de France, le prince de Bismarck, toujours prêt, comme on sait à faire chose agréable au Gouvernement de la République française, leur a fait offrir la permission de rouvrir leur collège de Saint-Clément à Metz. Les Pères n'ont pas hésité un seul instant : mettant l'amour de la patrie au-dessus de leur intérêts personnels, ils ont décliné poliment et promptement l'offre du chancelier allemand.

Indépendamment de l'hospitalité vraiment *princière* qui les attend en Angleterre, en supposant qu'ils quittent le territoire français, les jésuites ont appris *de bonne source* que le roi de Hollande ne les verrait pas de mauvais œil demander un asile à ses Etats.

On sait que l'Amérique leur est ouverte et que leurs missions de Madagascar, du Madure, du Kian-Nang, du Pé-Tchelî, du Canada, de la Syrie, de l'Egypte et de la Nouvelle-Orléans, ainsi que l'île Maurice et l'Archipel grec, fourniront un champ assez vaste à leur dévouement et à leur zèle. Il y avait l'an dernier *six cent trente et un jésuites français* qui, dans ces contrées loin-

---

FEUILLETON DU 19 AVRIL

— 129 —

SANS FAMILLE

PAR HECTOR MALO

DEUXIEME PARTIE

XXII

LES BEAUX LANGES ONT DIT VRAI

Comme je restais interdit, Mattia fit ce que je ne pensais pas à faire.

— Nous vous remercions bien, madame, dit-il.

Et me poussant doucement, il me mit hors la cuisine.

— En route, me dit-il, en avant ! Ce n'est plus seulement Arthur et madame Milligan que nous avons à rejoindre, c'est encore Lise.

Comme cela se trouve bien ! Nous aurions perdu du temps à Dreuzy ; tandis que maintenant nous pouvons continuer notre chemin ; c'est ce qui s'appelle une chance. Nous en avons eu assez de mauvaises, maintenant nous en avons de bonnes ; le vent a changé. Qui sait tout ce qui va nous arriver d'heureux !

Et nous continuons notre course après le *Cygne*, sans perdre de temps, ne nous arrêtant juste que ce qu'il faut pour dormir et pour gagner quelques sous.

A Decize, où le canal du Nivernais débouche dans la Loire, nous demandons des nouvelles du *Cygne* : il a pris le canal latéral ; et c'est ce canal que nous suivons jusqu'à Digoin ; là nous prenons le canal du Centre jusqu'à Châlon.

Ma carte me dit que si par Charolles nous nous dirigions directement sur Mâcon, nous éviterions un long détour et bien des journées de marche ; mais c'est là une résolution hardie dont nous n'osons ni l'un ni l'autre nous charger après avoir discuté le pour et le contre, car le *Cygne* peut s'être arrêté en route et alors nous le dépassons ; il faudrait donc revenir sur nos pas, et pour avoir voulu gagner du temps, en perdre.

Nous descendons la Saône depuis Châlon jusqu'à Lyon.

C'est là qu'une difficulté vraiment sérieuse se présente : le *Cygne* a-t-il descendu le Rhône ou bien l'a-t-il remonté ? en d'autres termes madame Milligan a-t-elle été en Suisse ou dans le midi de la France ?

Au milieu du mouvement des bateaux qui vont et viennent sur le Rhône et sur la Saône, le *Cygne* peut avoir passé inaperçu : nous questionnons les mariniers, les bateliers et tous les gens qui vivent sur les quais, et à la fin nous obtenons la certitude que madame Milligan a gagné la Suisse ; nous suivons donc le cours du Rhône.

— De la Suisse on va en Italie, dit Mattia, en voilà encore une chance ; si courant après madame Milligan, nous arrivions à Lucca, comme Cristina serait contente.

Pauvre cher Mattia, il m'aide à chercher ceux que j'aime, et moi je ne fais rien pour qu'il embrasse sa petite sœur.

A partir de Lyon nous gagnons sur le *Cygne*, car le Rhône aux eaux rapides ne se remonte pas avec la même facilité que la Seine. A Culoz il n'a plus que six semaines d'avance sur nous ; cependant, en étudiant la carte, je doute que nous puissions le rejoindre avant la Suisse, car j'ignore que le Rhône n'est pas navigable jusqu'au lac de Genève, et nous nous imaginons que c'est sur le *Cygne* que Madame Milligan veut visiter la Suisse, dont nous n'avons pas la carte.

Nous arrivons à Seyssel, qui est une ville divisée en deux par le fleuve au-dessus duquel est jeté un pont suspendu, et nous descendons au bord de la rivière ; quelle est ma surprise quand de loin je crois reconnaître le *Cygne*.

Nous nous mettons à courir : c'est sa forme, c'est bien lui, et cependant il a l'air d'un bateau abandonné : il est solidement amarré derrière une sorte d'estacade qui le protége, et tout est fermé à bord ; il n'y a plus de fleurs sur la verandah.

Que s'est-il passé ? Qu'est-il arrivé à Arthur ?

Nous nous arrêtons, le cœur étouffé par l'angoisse.

Mais c'est une lâcheté, de rester ainsi immobiles ; il faut avancer, il faut savoir.

Un homme que nous interrogeons veut bien nous répondre ; c'est lui qui justement est chargé de garder le *Cygne*.

— La dame anglaise qui était sur le bateau avec ses deux enfants, un garçon paralysé et une petite fille muette, est en Suisse.

Elle a abandonné son bateau parce qu'il ne pouvait pas remonter le Rhône plus loin. La dame et les deux enfants sont partis en calèche avec une femme de service ; les autres domestiques ont suivi avec les bagages ; elle reviendra à l'automne pour reprendre le *Cygne*, descendre le Rhône jusqu'à la mer ; et passer l'hiver dans le Midi.

Nous respirons : aucune des craintes qui nous avaient assaillis n'était raisonnable ; nous aurions dû imaginer le bon, au lieu d'aller tout de suite au pire.

— Et où est cette dame présentement ? demanda Mattia.

— Elle est partie pour louer une maison de campagne au bord du lac de Genève, du côté de Vevey ; mais je ne sais pas au juste où ; elle doit passer là l'été.

En route pour Vevey ! A Genève nous achèterons une carte de la Suisse, et nous trouverons bien cette ville ou ce village. Maintenant le *Cygne* ne court plus devant nous ; et puisque madame Milligan doit passer l'été dans sa maison de campagne, nous sommes assurés de la trouver : il n'y a qu'à chercher.

Et quatre jours après avoir quitté Seyssel, nous cherchons, aux environs de Vevey, parmi les nombreuses villas, qui, à partir du lac aux eaux bleues, s'étagent gracieusement sur les pentes vertes et boisées de la montagne, laquelle est habitée par madame Milligan, avec Arthur et Lise : enfin nous sommes arrivés ; il est temps, nous avons trois sous en poche, et nos souliers n'ont plus de semelle.

Mais Vevey n'est point un petit village comme nous l'avions tout d'abord imaginé, c'est une ville, et même plus qu'une ville ordinaire, puisqu'il s'y joint, jusqu'à Villeneuve, une suite de villages ou de faubourgs qui ne font qu'un avec elle : Blonay, Corsier, Tour-de-Peilz, Charens, Clarnex, Montreux, Veyteaux, de Chillon. Quant à mander madame Milligan, ou tout simplement une dame anglaise accompagnée de son fils malade, et d'une jeune fille muette, nous reconnaissons bien vite que cela n'est pas pratique : Vevey et les bords du lac, sont habités par des Anglais et des Anglaises, comme le serait une ville de plaisance des environs de Londres.

Le mieux est donc de chercher et de visiter nous-mêmes toutes les maisons où peuvent loger les étrangers : en réalité cela n'est pas bien difficile, nous n'avons qu'à jouer notre répertoire dans toutes les rues.

En une journée nous avons parcouru tout Vevey et nous avons fait une belle recette ; autrefois, quand nous voulions amasser de l'argent pour notre vache ou la poupée de Lise, cela nous eût donné une heureuse soirée, mais maintenant ce n'est pas après de l'argent que nous courons. Nulle part nous n'avons trouvé le moindre indice qui nous parlât de madame Milligan.

Le lendemain c'est aux environs de Vevey que nous continuons nos recherches, allant droit devant nous au hasard des chemins, jouant devant les fenêtres des maisons qui ont une belle apparence, que ces fenêtres soient ouvertes ou fermées ; mais le soir nous rentrons comme déjà nous avons été du lac à la montagne et de la montagne au lac, regardant autour de nous, questionnant de temps en temps les gens que sur leur bonne mine nous jugeons disposés à nous écouter et à nous répondre.

Ce jour-là, on nous donna deux fausses voies, en nous répondant que sans savoir son nom on connaissait parfaitement la dame dont nous parlions ; une fois on nous envoya à un châlet bâti en pleine montagne, une autre fois on nous assura qu'elle demeurait au bord du lac ; c'étaient bien des dames anglaises qui habitaient le lac et la montagne, mais ce n'était point madame Milligan.

Après avoir consciencieusement visité les environs de Vevey, nous nous en éloignâmes un peu du côté de Clarens et de Montreux, fâchés du mauvais résultat de nos recherches, mais nullement découragés ; ce qui n'avait pas réussi un jour, réussirait le lendemain sans doute.

Tantôt nous marchions dans des routes bordées de murs de chaque côté, tantôt dans des sentiers tracés à travers des vignes et des vergers, tantôt dans des chemins ombragés par d'énormes châtaigniers dont l'épais feuillage interceptant l'air et la lumière ne laissait pousser sous son couvert que des mousses veloutées ; à chaque pas dans ces routes et ces chemins s'ouvrait une grille en fer ou une barrière en bois, et alors on apercevait des allées de jardin bien sablées, serpentant autour de pelouses plantées çà et là de massifs d'arbustes et de fleurs ; puis cachée dans la verdure s'élevait une maison luxueuse ou une élégante maisonnette enguirlandée de plantes grimpantes, et presque toutes, maisons comme maisonnettes, avaient à travers les massifs d'arbres ou d'arbustes des points de vue habilement ménagés sur le lac éblouissant et son cadre de sombres montagnes.

A suivre